

Présentation du référentiel de soutien à la parentalité

Intervention de Madame Liliane Baudart,

Directrice générale de l'aide à la jeunesse

Jeudi 13 décembre 2012

CEME

Rue des Français 174, 6020 Charleroi

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Il nous revient à Bernard DE VOS et moi-même de tracer les perspectives ouvertes par l'outil qui vient de vous être présenté.

Je tiens d'emblée à souligner l'importance qu'il revêt. Ce référentiel de soutien à la parentalité est le fruit d'un patient travail de l'ONE avec les travailleurs de terrain autour de l'accompagnement des familles, de toutes les familles, de celles qui sont confrontées à des difficultés plus ou moins importantes mais aussi des parents qui sont simplement en questionnement par rapport à l'éducation de leurs enfants. Ceci est une première caractéristique de ce référentiel que je tiens à souligner : ce référentiel vise toutes les familles et pas simplement les familles en difficultés, à risques ou les enfants en danger.

Pour l'aide à la jeunesse, s'intégrer dans un tel travail s'inscrit pleinement dans notre volonté de mettre en avant la prévention, l'intervention précoce, celle qui peut être faite de manière non stigmatisante par un intervenant qui a vocation de s'adresser à tous les parents et non spécifiquement aux parents qui rencontrent des difficultés plus ou moins grave dans l'éducation de leur enfant.

En s'associant à la rédaction de cette brochure, l'aide à la jeunesse a voulu jeter un pont entre l'aide spécialisée, qui est de son ressort, et l'aide sociale générale par rapport à laquelle elle se veut complémentaire et supplétive, comme le dit le premier principe du décret du 4 mars 1991.

Comme le suggère la grille d'intelligibilité des actions d'accompagnement de la parentalité, aide générale et aide spécialisée ne s'opposent pas. Elles prennent place côte à côte sur un continuum d'intervention. Selon les difficultés rencontrées par la famille, les professionnels issus de secteurs différents se doivent de conjuguer leurs efforts pour permettre aux parents de jouer au mieux leur rôle éducatif, selon leurs possibilités et dans le respect de leur culture. C'est pourquoi référentiel est d'ailleurs titré « Pour un accompagnement réfléchi des familles ».

Ceci m'amène au deuxième point de mon intervention : un accompagnement réfléchi. L'outil qui vous est proposé ici a pour vocation de soutenir la capacité réflexive des professionnels. Il s'agit de mettre des mots sur la manière dont la situation familiale est perçue, de construire une vision commune, de laisser agir la complexité des perceptions croisées afin de construire ensemble une intervention dans laquelle chaque acteur a sa place dans le respect de l'enfant et de ses parents.

Ce référentiel s'inscrit dans une politique de collaboration avec l'ONE qui j'ai initiée dès le début de mon mandat, notamment à travers la concrétisation d'un protocole de collaboration entre l'ONE et la DGAJ, protocole qui a été présenté à près de 1.000 travailleurs de nos deux secteurs. L'implémentation de ce protocole se poursuit actuellement par la mise en œuvre de formations croisées auxquelles participent des délégués et délégués en chef et des TMS ou des coordinatrices-accompagnement de l'ONE. Un premier groupe a eu lieu au printemps à Charleroi, deux autres viennent de se terminer à Tournai et Arlon. Ces premiers groupes vont

prochainement faire l'objet d'une évaluation. Cinq groupes sont d'ores et déjà prévus en 2013.

Si une première version du référentiel de soutien à la parentalité avait été fournie aux formateurs, nous allons maintenant veiller à ce que ce document soit partie intégrante de la formation à venir, en complément du protocole ONE/DGAJ. Notre objectif est de permettre la diffusion des valeurs contenues dans ce référentiel et l'appropriation de la grille d'intelligibilité des actions d'accompagnement de la parentalité, comme un outil commun de dialogue autour des interventions conjointes de nos agents auprès des parents et des enfants.

A l'instar de ce que l'ONE va réaliser avec les coordinatrices-accompagnement, je compte réunir prochainement les délégués en chef afin de leur présenter plus en profondeur le référentiel et de voir avec eux comment il est possible d'en faire un outil d'analyse et de réflexivité par rapport à l'accompagnement des parents qui est au cœur de notre métier. Cet outil doit permettre aux délégués de situer leurs interventions en lien avec les acteurs de première ligne : à partir de quand intervenir ? Jusqu'où ? Comment participer à un retour de la situation dans l'aide sociale générale ? Bref, comment évoluer sur le continuum des interventions qui vous a été présenté ? Cela implique d'évaluer régulièrement les situations et de s'interroger sur les besoins de l'enfant. Cet enfant, cette famille a-t-elle toujours besoin de l'aide spécialisée à la jeunesse ? Ne peut-elle pas trouver une aide adéquate dans le réseau de première ligne ? Comment assurer un relais sécurisant tant pour la famille que pour les intervenants de l'aide générale ? Autant de questions que ce référentiel invite à se poser.

Afin de diffuser le plus largement possible ce référentiel, j'ai l'intention d'adresser la brochure que vous aurez bientôt entre les mains, à l'ensemble des services agréés ou subventionnés de l'aide à la jeunesse ainsi qu'à l'ensemble des conseils

d'arrondissement de l'aide à la jeunesse afin qu'ils s'en emparent. J'appelle de mes vœux des concertations au niveau local autour de cet outil qui dépasse largement le champ de l'aide à la jeunesse ou celui de l'ONE.

Ce référentiel fournit, à mon sens, des balises éthiques dont chaque professionnel qui intervient auprès des enfants et des familles, devrait s'emparer. Ces balises devraient permettre que se noue un véritable dialogue intersectoriel au service des enfants et dans le respect des parents.

En collaboration avec l'ONE, je propose que ce référentiel soit adressé à toutes les commissions de coordination de lutte contre la maltraitance. Ces commissions ont notamment pour mission de diffuser de l'information vers les professionnels de première ligne et de permettre une meilleure coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance. Ce référentiel s'inscrit dans la même lignée que la brochure de présentation du protocole de collaboration entre le secteur médico-psycho-social et le secteur judiciaire qui a été présenté ce 27 novembre par Madame la Ministre HUYTTEBROECK. Il s'agit dans les deux cas de doter les professionnels d'outils et de références qui permettent un travail en commun. La prévention, l'aide aux parents aux prises avec des difficultés éducatives, la prise en charge des enfants en danger nécessitent la construction de balises communes, d'un vocabulaire commun.

Balises communes, vocabulaire commun mais dans le respect de la spécificité des uns et des autres dans l'intervention. Travailler ensemble oui, confondre les rôles non. Un des apports de ce référentiel est de permettre à chacun de trouver sa place dans l'accompagnement des familles.

Coucher ce référentiel sur le papier est certes une étape importante. Il nous appartient maintenant à tous de le faire vivre, chacun dans notre secteur, puis à la

croisée de nos secteurs, afin d'assurer le bien-être des enfants, de promouvoir une attitude respectueuse des parents et de construire, lorsque la nécessité s'en fait sentir, une véritable alliance éducative entre parents et professionnels.

Je vous remercie.